



FORMATION FCO ET MOBILITÉ

# PROGRAMME ET ORGANISATION

Document mis à jour le 29 Avril 2021

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Permettre l'actualisation des connaissances relatives:

- aux évolutions législatives et réglementaires, nationales et locales applicables aux taxis,
- à la sécurité routière,
- aux évolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes, notamment celles de transports de malades assis, services réguliers et à la demande, transports de personnes à mobilité réduite,
- l'accueil, la commercialisation et la gestion des conflits,
- à la prévention et aux secours civiques

## OBJECTIF ADMINISTRATIF ET/OU CARACTERE OBLIGATOIRE DE LA FORMATION

Renouveler la carte taxi tous les 5 ans. Le décret du 20 janvier 2009 crée l'obligation de deux jours de formation professionnelle continue tous les 5 ans pour tous les conducteurs de taxi quel que soit leur statut (artisan ou salarié)

## PUBLIC CONCERNÉ

Artisans taxis et leurs salarié(e)s exerçant le métier de taxi

## PRÉ-REQUIS

Être titulaire du CCPCT (Certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi). Celui-ci sera demandé à l'inscription ou double de la carte de taxi en cours de validité.

## EQUIPEMENTS A FOURNIR PAR LES PARTICIPANTS

Outils classiques (Papier, crayons, calculettes, ...) ou digitaux (ordinateurs, tablettes, ...) pour prises de note.

## CONTENU DE LA FORMATION

### REGLEMENTATION - 4 h 00

- Mise à niveau de l'évolution de la réglementation
  - Nationale
  - Locale (arrêtés préfectoraux)
- Rappel des obligations sociales et fiscales

AFAPL 09, ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES ARTISANS ET DES PROFESSIONS LIBERALES DE L'ARIEGE

## **COMMERCIALISATION/ACCUEIL - 3 h 00**

- Internet : un atout pour le taxi
- Développement circuits touristiques
- Situation de la profession : enquêtes
  - Policière
  - CRT

## **TRANSPORTS AUTRE QUE TAXI - 2 h 30**

- VPR, VGR et AUTRES
  - Rappel de la réglementation
- TRANSPORT ASSIS PROFESSIONNALISE
  - Convention locale
  - Rappel de la télétransmission
- TRANSPORT A LA DEMANDE -Centraux Radios ou Conseils généraux
  - Appel d'offres
  - Evolution réglementaire
  - Marchés locaux

## **TEST - 30 mn**

## **SECURITE ROUTIERE - 2 h 30**

- Mise à niveau du Code de la Route
- Mise à niveau de la spécificité Taxi
- Mise à niveau de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1

## **TEST - 30 mn**

## **SECOURISME remise à niveau - 2 h 00**

## **DUREE**

La formation durera 2 jours, soit 14 heures

Horaires : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30

## **REPAS**

Les repas sont pris au restaurant (si tous les stagiaires possèdent leur PASS Sanitaire), sinon des plateaux repas sont fournis dans le respect des différents régimes alimentaires.

Effectif minimum : 5 stagiaires

Effectif maximum : 10 stagiaires

## **LIEU**

AFAPL 2 bis rue Jean Moulin « Labarre » 09000 FOIX

## ACCESSIBILITE



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoins d'aménagements ou de dispositifs spécifiques, vous pouvez nous contacter au 05.34.09.81.82 ou par mail à [contact@u2p09.fr](mailto:contact@u2p09.fr). Ainsi, nous étudierons ensemble les éventuelles solutions pour nous assurer que les moyens de la prestation de formation sont adaptés à vos besoins.

## MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour faciliter l'acquisition et la réceptivité des participants, les méthodes privilégiées sont des exercices pratiques et échanges interactifs.

## MODALITES D'ÉVALUATION

Vérification par le formateur tout au long de la formation et test de vérification des acquis en fin de stage (test sur la réglementation et le code de la route). Le stage de formation continue est sanctionné par une attestation de stage, valable 5 ans à compter de la date de délivrance.

## PROFIL DU FORMATEUR

BASQUE Alain, formateur pour le département de l'Ariège.

## MOYENS TECHNIQUES

Vidéo projecteur, ordinateur portable, écran, tableau blanc, paperboard